

tion du ministre de la Guerre et de ses chefs immédiats par ses travaux de traducteur officiel et ses talents de diplomate.

S'il abandonne avec regret son cher régiment, le P. Feinler nourrit pourtant l'espoir de servir encore efficacement, bien que de manière indirecte, la cause de l'armée et celle de l'Eglise

LE CONCORDAT ENTRE LA SERBIE ET LE SAINT-SIEGE

Il n'est pas nécessaire de démontrer l'importance de cet acte: M. Vesnitch en a dit quelque chose, quand il a rappelé, dans son discours au Souverain-Pontife, que la Serbie, depuis cinq siècles, avait cessé d'avoir des rapports avec le Saint-Siège.

La Serbie agrandie devient, désormais, pour les catholiques, une province ecclésiastique complètement organisée. Ses représentants, dans les délicates négociations aujourd'hui terminées, ont compris qu'il convenait de donner aux sujets catholiques de cet Etat la plus grande sécurité religieuse. En fait, ce Concordat respecte, avec une remarquable intelligence, la constitution de l'Eglise catholique et ses exigences normales. Loyalement pratiqué, comme il le sera sans aucun doute, il donnera un démenti à une opinion qui faisait son chemin dans le monde politique: que l'ère des Concordats était close. On se trouve en présence d'une convention où la nature et les prérogatives des deux pouvoirs sont admirablement respectées. C'est plus qu'un traité de paix sagement établi, c'est le régime religieux sagement équilibré en Serbie pour les populations catholiques de ce pays et au profit de la nation tout entière.

C'est un honneur pour la Serbie d'avoir précédé les autres nations balkaniques dans une voie où le cours naturel de l'histoire ne peut manquer de les engager à leur tour.